

## Absences

Le Règlement relatif aux absences reste en vigueur et d'application

La présence des élèves est à nouveau obligatoire, il ne revient plus aux parents de décider d'envoyer leur(s) enfant(s) à l'école ou de le(s) garder à la maison. Toutefois, nous sommes conscients que parmi nos élèves il y a ceux qui doivent rester en quarantaine et/ou ceux qui appartiennent au groupe à risque. Pour cette raison, dans la situation actuelle liée au COVID-19, la direction a pris les décisions suivantes qui complètent le règlement :

### **Dans le cas de figure d'une quarantaine obligatoire liée au séjour dans la zone rouge / orange :**

1. Les parents informent par la voix habituelle (absences) la nécessité de la quarantaine en indiquant le période. La déclaration des parents suffit pour justifier l'absence pour cette raison.
2. Les enseignants procèdent comme d'habitude, c'est-à-dire :
  - a) Maintien du contact avec l'élève et ses parents (surtout dans le cycle primaire) et,
  - b) Mise à disposition des matériaux via TEAMS et/ou,
  - c) Indication\_mention du sujet principal des cours
3. Les cours en ligne parallèles ne sont pas organisés

### **Dans le cas de figure d'appartenance à un groupe à risque (absence longue durée) :**

1. Les parents informent la direction (directeurs adjoints du cycle) de l'absence de leur enfant.
2. Les parents fournissent le certificat médical qui indique les risques d'une présence éventuelle « in situ » ainsi que la durée de l'absence.
3. Le directeur adjoint du cycle informe la coordinatrice du soutien \*\* et le titulaire de la classe (maternelle et primaire) / le conseiller du niveau (secondaire)  
\*\* Cycle M/P- Katrien Fernandez et cycle S- Géraldine Gatto Roissard, Kira Lappi-Seppala.
4. Le groupe composé du directeur adjoint, de l'assistant(e) du directeur adjoint, de la coordinatrice du soutien, du titulaire/conseiller discutera et décidera du meilleur suivi pédagogique de l'élève en question.
5. L'organisation de l'aide dépendra des besoins spécifiques d'un élève et des moyens à disposition de l'école: ressources humaines, matériel disponible, organisation du temps etc.).
6. La décision sera présentée aux parents.
7. La direction se réserve le droit de modifier le type de suivi pédagogique apporté aux élèves si le nombre d'élèves tombant dans ce cas de figure devait s'avérer trop important.

### **Absences**

The Regulation on absences remains in force and applicable
--

Pupils' attendance is once again compulsory, it is no longer up to the parents to decide whether to send their child(ren) to school or to keep them at home. However, we are aware that among our pupils there are those who have to remain in quarantine and/or those who belong to the risk group. For this reason, in the present situation linked to COVID-19, the management has taken the following decisions:

#### **In the case of a compulsory quarantine linked to the stay in the red/orange zone :**

1. The parents inform by the usual voice (absences) about the necessity of the quarantine indicating the period. The parents' declaration is sufficient to justify the absence for this reason.
2. Teachers proceed as usual, i.e. :
  - a) Maintaining contact with the pupil and his/her parents (especially in the Primary cycle) and,
  - b) Provision of materials via TEAMS and/or,
  - c) Indication\_of\_the\_main\_topic\_of\_the\_course\_subject\_of\_the\_courses
3. Parallel online courses are not organized

#### **In the case of belonging to a risk group (long-term absence):**

1. Parents inform the management (deputy directors of the cycle) of their child's absence.
2. Parents provide the medical certificate indicating the risks of a possible presence "in situ" and the duration of the absence.
3. The Deputy Head of the cycle informs the support coordinator \*\* and the class teacher (Nursery and Primary) / the pedagogical advisor (Secondary)  
\*\* N/P Cycle S cycle - Géraldine Gatto Roissard, Kira Lappi-Seppälä.
4. The group composed of the Deputy Head, the assistant to the Deputy Head, the support coordinator, the class teacher/advisor will discuss and decide on the best pedagogical follow-up for the pupil in question.
5. The organization of the support will depend on the specific needs of a pupil and the means available to the school: human resources, available material, organization of time etc.).
6. The decision will be presented to the parents.
7. The management reserves the right to modify the type of pedagogical support provided to pupils if the number of pupils falling into this category proves to be too high.